

AIPM — Glossaire & Base de connaissances

Lexique de référence du AI Project & Production Management Framework — DYONYSOS / Julien Daures. Complète le Standard (AIPM_Standard_FR.docx) : chaque terme renvoie au(x) paragraphe(s) du Standard où il est défini en détail.

A

Agent IA (agent) — Système logiciel qui exécute une tâche de manière autonome ou semi-autonome à partir d'un modèle de langage et d'instructions (prompt), avec ou sans accès à des outils externes. Dans AIPM, un agent est toujours rattaché à une Directive (voir *Directive*), à un Directeur-Vérificateur nommé, et à un périmètre d'autonomie mérité (principe 4) plutôt qu'à un niveau de maturité fixe (voir *Maturité, modèle de*). *Standard §3.2, §5, §8.*

Agent-Producteur — Dans la matrice RACI-IA (voir *RACI-IA*), l'agent (ou la chaîne d'agents) chargé de produire le résultat d'une Directive, en général exécuté en autonomie complète (**Auto**) dans le cours normal, mais toujours sous supervision et seuils d'escalade. Structurellement distinct de l'Agent-Vérificateur dès que le volume ou l'enjeu le justifie (principe 11). *Standard §5.2, §5.3.*

Agent-Vérificateur — Agent structurellement distinct de l'Agent-Producteur, chargé de vérifier automatiquement le résultat produit — jamais le même agent qui s'auto-évalue (principe 11). Peut aussi calculer un seuil déclencheur de type 4 (voir *Seuil déclencheur*). *Standard §5.2, §6.2, principe 11.*

AI Orchestrator — Ancien intitulé de rôle des premières versions d'AIPM, remplacé par le **Directeur-Vérificateur** (voir cette entrée) : l'humain nommé qui cadre l'intention, dimensionne la flotte d'agents, et rend la décision finale de vérification. *Standard §5.1.*

Andon — Emprunté au Toyota Production System : mécanisme par lequel un agent signale explicitement qu'il ne sait pas ou qu'il détecte une anomalie, plutôt que de produire une réponse plausible mais fausse. Un agent qui « invente » au lieu de s'arrêter est un défaut d'Andon.

Automatisation, backlog d' — Registre priorisé des tâches candidates à la délégation à un agent, avec estimation de gain et de risque. Gabarit fourni dans *AIPM_Gabarits_FR.xlsx*.

B

Boucle de contrôle (control loop) — Chaîne complète source de données → ingestion → décision (règle et/ou modèle) → action → vérification → journalisation → réinjection. Concept central du domaine « Delivery & production » et du référentiel Dark Factory/IA. *Standard §3.5.*

C

Canal d'escalade humaine garanti — 5e champ obligatoire de la Fiche Directive (voir *Fiche Directive*) : le moyen concret par lequel un humain reprend la main si besoin. Ne peut jamais être renseigné « aucun » (principe 3). *Standard §2 (principe 3), §3.2.*

Cycle de vie d'une Directive — Événementiel, pas calendaire : une Directive s'ouvre au cadrage de l'intention (filtre de délégabilité), se poursuit en delivery orchestré par seuils déclencheurs, et se clôt à la vérification du résultat — sans jalon de type « revue de phase mensuelle ». Remplace l'ancien cycle en 7 étapes calendaires des premières versions d'AIPM (Cadrage, Conception, Planification, Delivery, Surveillance, Clôture, Apprentissage continu). *Standard §3.4.*

D

Dark Factory (usine noire) — Référentiel de conception pour l'autonomie : un processus tourne sans intervention humaine en régime nominal, l'humain n'intervenant que sur exception, décision irréversible ou amélioration du système.

Directeur-Vérificateur — L'humain nommé responsable du cadrage de l'intention, de la vérification finale du résultat et de l'arbitrage des cas hors périmètre remontés par un seuil d'escalade, pour une Directive donnée. Remplace l'ancien rôle d'« AI Orchestrator » des premières versions d'AIPM : ce n'est plus un rôle d'exécution, c'est le rôle qui exige le plus de jugement, pas moins. *Standard §5.1, §5.2 (RACI-IA).*

Directive — L'unité de travail d'AIPM depuis la refonte du référentiel : un résultat vérifiable, sans durée présumée — remplace le « projet » à périmètre et durée fixes comme brique de base de la planification. Se clôt quand le résultat est atteint et vérifié, jamais au calendrier. Formalisée par une Fiche Directive à 5 champs obligatoires (voir *Fiche Directive*). *Standard §3.1, §3.2, §3.3.*

DoD IA (Definition of Done IA) — Extension AIPM de la notion classique de « definition of done » : critères qu'une sortie produite par un agent doit remplir avant d'être considérée utilisable (relecture humaine effectuée, source vérifiable, absence de donnée sensible, conformité au format attendu). Recoupe la méthode de vérification de la Fiche Directive et la métrique « taux de résultats vérifiés du premier coup ». *Standard §3.2, §9.*

Drift (dérive) — Dégradation progressive de la qualité des sorties d'un agent ou d'un modèle dans le temps, par changement des données d'entrée ou du modèle sous-jacent.

Indicateur à surveiller au domaine « Mesure & amélioration continue ».

E

Escalade — Règle explicite définissant à partir de quel écart, de quelle incertitude ou de quel type de décision une tâche remonte obligatoirement à un humain nommé plutôt que d'être traitée par un agent. Déclenchée par un **seuil déclencheur** (voir cette entrée), jamais par un rituel calendaire. *Standard §6.*

F

Fiche Directive — Gabarit à 5 champs obligatoires qui formalise une Directive : (1) résultat vérifiable + méthode de vérification, (2) humain-directeur nommé (Directeur-Vérificateur), (3) flotte d'agents assignée et périmètre d'autonomie, (4) seuils d'escalade, (5) canal d'escalade humaine garanti — ce dernier non désactivable (principe 3). *Standard §3.2, §10.*

Fupan (复盘) — Rituel de revue post-action emprunté aux méthodes d'industrialisation chinoises : objectif rappelé, résultat réel, écart et causes, règle à retenir. Utilisé dans AIPM comme variante légère de rétrospective.

G

Garde-fou (guardrail) — Limite dure non franchissable par un agent ou une automatisation (plafond de dépense, de volume, taux d'erreur maximal, périmètre d'action interdit), avec comportement défini en cas de franchissement. *Standard §6.2 (seuil de nouveauté), §7.*

Gouvernance IA (gouvernance embarquée) — Domaine AIPM couvrant les registres de risques IA, les garde-fous, les seuils déclencheurs et la revue humaine systématique des sorties à risque — intégrée dans l'exécution elle-même, pas ajoutée en audit périodique après coup (principe 5). *Standard §4.6, §6, §7.*

H

Human-in-the-loop — Principe selon lequel une sortie produite par un agent, au-delà d'un certain niveau de criticité, passe par une validation humaine avant usage. Incarné dans AIPM par le principe directeur n°1 sur 11 : « la décision reste humaine, l'exécution ne l'est plus » — ce n'est plus l'humain qui exécute et l'IA qui assiste, c'est l'inverse, mais la décision et la responsabilité ne se délèguent jamais. *Standard §2.*

Hallucination — Production par un modèle d'une information plausible mais fausse ou non vérifiable, présentée comme un fait. Risque de premier plan dans le registre des risques IA d'AIPM.

J

Jidoka — Principe Toyota adapté à AIPM : la capacité d'un système à s'arrêter automatiquement plutôt que de propager une donnée fausse ou incohérente à l'étape suivante.

K

KPI AIPM (métriques natives) — Les 4 métriques propres à AIPM (distinctes des indicateurs classiques d'avancement), toujours rapportées à une base de volume ou de demande, jamais présentées en brut (principe 10) : vitesse de Directive, ratio de levier humain, justesse de calibration (taux de sur-confiance / sous-confiance), taux de résultats vérifiés du premier coup. Tableau de bord fourni dans les gabarits. *Standard §9, §10.*

L

Level (niveau d'autonomie, L0-L5) — notion remplacée — Ancienne échelle de délégation en paliers (L0 Manuel → L5 Autonome-gouverné) des premières versions d'AIPM. AIPM n'utilise plus d'échelle en paliers : ce type d'échelle mesure la mauvaise question (« combien c'est automatisé » plutôt que « la délégation est-elle bien calibrée »). Remplacée par le modèle de maturité à deux axes (voir *Maturité, modèle de*) et par le périmètre d'autonomie mérité au cas par cas, Directive par Directive (principe 4). *Standard §1.3, §8.1.*

M

Maturité, modèle de — Modèle à deux axes qui remplace l'ancienne échelle en paliers L0-L5 (voir *Level*) : taux de sur-confiance (proportion d'incidents réels qui passent sans escalade) en abscisse, taux de sous-confiance (proportion d'interventions humaines correctives sur des résultats déjà bons) en ordonnée. Quatre quadrants : Calibré, Sur-confiant, Sous-exploité, Chaotique — chacun avec son plan d'action propre. La question n'est plus « combien c'est automatisé » mais « la délégation est-elle bien calibrée ». Grille et scorecard fournis dans les gabarits. *Standard §8, §10.*

O

Orchestration — Ensemble des règles techniques (ordonnancement, idempotence, reprise sur erreur, limite de concurrence) qui garantissent qu'une chaîne d'agents et d'automatisations s'exécute de façon fiable et rejouable.

P

Poka-yoke — Dispositif anti-erreur conçu pour rendre une erreur impossible plutôt que seulement détectable après coup ; transposé à AIPM sous forme de validations strictes de

schéma de données en entrée/sortie de chaque agent.

Principes AIPM (les 11) — Fondations non négociables du référentiel, chacune illustrée par des cas réels sourcés et datés (voir la banque de cas du document de cadrage) : (1) la décision reste humaine, l'exécution ne l'est plus ; (2) la valeur avant l'automatisation ; (3) le canal d'escalade humaine est un champ non désactivable ; (4) l'autonomie se mérite, jamais par défaut ; (5) la gouvernance dès la conception, jamais après l'incident ; (6) l'adaptation au contexte, jamais un formalisme uniforme ; (7) l'itération par la preuve mesurée, jamais par la promesse ; (8) le pilotage du système entier — humains, agents, données, outils ; (9) la confiance par la traçabilité et l'auditabilité ; (10) les métriques sont rapportées à une base de volume, jamais brutes ; (11) le vérificateur est distinct du producteur. *Standard §2.*

R

RACI-IA — Matrice de responsabilité étendue (voir *Fiche Directive*) qui croise chaque activité d'une Directive avec quatre acteurs : Directeur-Vérificateur (humain), Agent-Producteur, Agent-Vérificateur, Parties prenantes. Codes : R = Responsable (exécute), A = Accountable (rend compte, décide), C = Consulted, I = Informed, et **Auto** = exécuté par un agent sans validation humaine préalable dans le cours normal (mais toujours sous supervision et seuils d'escalade). Le Directeur-Vérificateur reste toujours A/R sur le cadrage, la décision finale et l'escalade. Gabarit fourni. *Standard §5.2, §10.*

Registre de risques IA — Registre dédié (distinct du registre de risques projet classique) recensant les risques spécifiques à l'usage d'agents et de modèles, organisés en 8 catégories de base : hallucination, fuite de données & confidentialité, biais & équité, dérive (drift), dépendance excessive, sécurité & cyber, non-conformité réglementaire & propriété intellectuelle, réputationnel — complétées par une catégorie de risques spécifiques à l'échelle agentique (perte simultanée d'exécution et de maîtrise humaine, rupture au moment du handoff, dérive collective d'une flotte d'agents, etc.). Gabarit fourni ; approfondissement complet dans le *Compendium Gouvernance & Risques IA*. *Standard §7.1-§7.8, §7.9.*

S

Sampling (échantillonnage) — Pratique consistant à faire porter le contrôle qualité humain sur un échantillon des sorties d'un agent plutôt que sur la totalité, une fois le périmètre d'autonomie mérité (principe 4) suffisamment élargi et les seuils d'escalade (§6.2) éprouvés — plutôt qu'à un palier de maturité fixe désormais abandonné (voir *Level*).

Seuil déclencheur — Condition événementielle qui déclenche un point de contrôle humain, remplaçant les jalons calendaires (principe 6, §6.1). Quatre types : seuil de risque (un indicateur de risque IA franchit un plafond défini à la conception), seuil de confiance (la confiance de l'agent dans son propre résultat descend sous un plancher défini), seuil de nouveauté (situation non couverte par les garde-fous existants), et seuil calculé par un agent-vérificateur distinct de l'agent producteur (principe 11). *Standard §6.2.*

T

Tableau d'exceptions — Remplace le point d'avancement calendaire : consulté à la demande, il documente pour chaque seuil déclenché le propriétaire humain nommé et le délai de reprise attendu, pas seulement la condition de déclenchement. Le point de contrôle humain n'a lieu que si une exception y est inscrite. Gabarit fourni. *Standard §6.3, §10.*

Traçabilité — Capacité, pour toute décision ou sortie produite automatiquement, à reconstituer l'entrée, la version du prompt/modèle/règle utilisée, la sortie, l'horodatage et l'effet produit. Principe directeur n°9 sur 11 dans AIPM (« la confiance par la traçabilité et l'auditabilité »). *Standard §2.*

Ce glossaire est un document vivant : chaque nouveau gabarit, cas pratique ou module de formation AIPM peut y ajouter des termes. Contribuer : ajouter une entrée par ordre alphabétique, avec renvoi au paragraphe du Standard concerné le cas échéant.

AIPM Framework v1.0 — DYONYSOS, Julien Daures — 2026